

APPEL À CANDIDATURES

Bourse d'études

de la Chancellerie des universités de Paris



, MAISON FRANÇAISE D'OXFORD

2020

#PrixChancellerie



Montant de la bourse : 15 000 €

Durée du séjour : un an (sur l'année universitaire)

Date limite de réception des candidatures : lundi 11 mai 2020

Décision d'attribution de la bourse et notification au lauréat : juin 2020

La chancellerie des universités de Paris

Héritière d'un patrimoine et d'une tradition de plus de huit siècles d'excellence, la chancellerie est aujourd'hui garante du prestige universitaire qui a forgé la renommée internationale de « La Sorbonne ». Elle a pour vocation de soutenir, notamment par l'attribution de prix et de bourses d'études, les travaux des étudiants chercheurs des quinze universités et de six grands établissements d'enseignement supérieur de la région d'Île-de-France.

La Maison française d'Oxford

La Maison française d'Oxford est une unité mixte des instituts français de recherche à l'étranger. Elle regroupe des équipes de chercheurs sur différents programmes et accueille dix résidents, dont des étudiants britanniques travaillant sur la France.

Les étudiants ont accès à une bibliothèque de 45 000 volumes, à une salle de recherche et au réseau de l'université. Ils sont associés à l'équipe de recherche du CNRS. Dans le cadre de leur séjour, ils ont la possibilité d'assister à des concours ou des séminaires et de participer à la vie de recherche des universités. Ils sont également intégrés à des collèges comme membres de la « Middle Common Room », réservée aux étudiants en thèse. Les ressources en bibliothèque de la ville leur sont ouvertes, en particulier la « Bodleian Library ».

Présentation de la bourse d'études

La bourse d'études de la Maison française d'Oxford, décernée par la chancellerie des universités de Paris, est d'une valeur de **15 000 euros**. Elle permet à son lauréat de poursuivre ses travaux de recherche en Angleterre, à la Maison française d'Oxford, sur l'année universitaire 2020-2021.

Cette bourse d'études s'adresse **aux doctorants** inscrits sur l'année universitaire 2019-2020 <u>exclusivement</u> dans l'un des établissements d'enseignement supérieur suivant :

- les universités d'Île-de-France¹.
- l'École des hautes études en sciences sociales,
- l'Institut national des langues et civilisations orientales,
- l'École Pratique des Hautes Études,
- Sciences Po Paris,
- le Muséum national d'Histoire naturelle,
- l'École nationale des chartes.

Les projets de thèse présentés dans le cadre de cette bourse doivent prioritairement relever des disciplines en sciences sociales couvertes par la Maison française et l'Université d'Oxford soit : littérature, histoire, histoire des sciences, droit, études anciennes et sciences politiques. Des projets interdisciplinaires avec les sciences et techniques sont également acceptés. Un contexte de recherche international sera privilégié, dans la mise en œuvre du travail ou dans sa prise en compte de la dimension européenne ou francobritannique.

^{1 -} Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Sorbonne Université, Université de Paris, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, Université Paris Dauphine, Université Paris Nanterre, Université Paris Saclay (uniquement l'Université Paris-Sud), Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Université Sorbonne Paris Nord, CY Cergy Paris Université (uniquement l'Université de Cergy-Pontoise), Université d'Évry Val d'Essonne, Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Un hébergement sera attribué au lauréat au sein même de la Maison française d'Oxford, moyennant un loyer. Le maintien de la bourse sera conditionné par l'intérêt particulier et l'implication du lauréat dans le quotidien et l'environnement oxoniens. Il se devra de participer à la vie commune et aux projets de la Maison française d'Oxford.

L'obtention de la bourse d'études et le séjour qui en découle, ne permettent pas l'obtention d'un diplôme délivré par l'Université d'Oxford.

Le lauréat s'engage, au terme de son séjour, à envoyer auprès de la chancellerie un rapport sur l'avancée de son projet de recherche et faisant mention de l'utilisation de la bourse reçue (2 pages).

Les candidatures sont impérativement transmises par les universités ou les établissements qui doivent faire parvenir les dossiers complets pour le **lundi 11 mai 2020**.

- <u>Par envoi postal</u> : Chancellerie des universités de Paris Division de l'administration de la chancellerie (DAC) Service Développement et Mécénat 47, rue des Écoles 75230 Paris cedex 05
- Par portage : Chancellerie des universités de Paris Division de l'administration de la chancellerie (DAC)
 Service Développement et Mécénat 10, rue de la Sorbonne 75005 Paris

Aucune candidature spontanée ne sera prise en compte.

Chaque dossier de candidature comprendra les documents suivants, en version papier et obligatoirement en français (une version anglaise peut être ajoutée) :

- le projet de recherche (15 à 20 pages maximum),
- le curriculum vitæ du candidat,
- une lettre de motivation (2 pages maximum) faisant état du lien souhaité avec la Maison française et l'Université d'Oxford.
- une lettre de recommandation du directeur de thèse confirmant ce lien et toute lettre de recommandation attestant de la valeur universitaire des travaux de recherches présentés,
- une attestation d'inscription en thèse pour l'année en cours,
- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre le candidat.

Et une clé USB comprenant toutes les pièces demandées.

Chaque établissement sera chargé de collecter et de vérifier les dossiers de candidatures avant la livraison à la chancellerie. Un tableau récapitulatif des candidatures, selon le modèle ci-dessous, devra être transmis par courriel à la chancellerie à l'adresse suivante : prix.chancellerie@ac-paris.fr.

Tout dossier incomplet ne sera pas transmis au jury.

Civilité	Prénom	Nom	Etablissement	Discipline	Intitulé du projet de recherche	E-mail candidat

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la division de l'administration de la chancellerie, Service du développement et du mécénat :

Tél: 01 40 46 21 19/17

Courriel: prix.chancellerie@ac-paris.fr